



SOMMAIRE

- Mot du Maire
- Conseil Municipal du 11 juin 2020
- Conseil Municipal du 26 juin 2020
- Sinistre abribus
- Déploiement de la fibre optique
- Reprise des concessions abandonnées
- Bibliothèque
- Mini-golf
- Crèche
- Centre de loisirs
- Ecole publique
- Feux de forêt
- Carte avantages jeunes
- Horaires bruits
- Info encombrants
- Club photo
- Centre culturel
- Mon village
- Don du sang

MAIRIE DE CHÈVREMONT

2 rue de l'église
90340 CHÈVREMONT

Secrétariat :

03 84 21 08 56

Horaires :

Lundi, mardi, mercredi
et vendredi de 8h à 12h
Le jeudi de 13h à 17h
Le samedi de 9h à 12h

Site internet :

www.chevremont.fr

Courriel :

mairie@chevremont.fr

LE MOT DU MAIRE

ANTENNE RELAIS TDF

Le projet d'antenne de 42 mètres situé à proximité immédiate de la rue du Petit Bois et du lotissement des Trois Chênes **est abandonné**.

Ce résultat positif a été obtenu lors d'une réunion avec trois cadres de TDF organisée par Florian BOUQUET, Président du Conseil Départemental.

Cette réunion s'est déroulée le 17 juin dernier à Montrouge. J'y participais, avec Nathalie JEANNIN, porte-parole du collectif des habitants opposés à l'implantation de cette antenne et bien entendu, Florian BOUQUET.

Nos arguments ont convaincu nos interlocuteurs de l'impasse à laquelle menait ce projet. Il a donc été décidé de l'abandonner.

TDF, qui a pour obligation contractuelle d'assurer, dans le cadre d'une politique nationale de couverture de l'ensemble du réseau ferré, la connexion mobile de la ligne Belfort-Mulhouse, aura donc à déterminer une autre implantation.

Celle-ci devra répondre aux conditions suivantes :

- se situer à 1000 mètres des habitations les plus proches,
- avoir un impact visuel limité (implantation dans la forêt communale),
- si possible, être limitée à la hauteur standard de 31 mètres.

Nous restons bien entendu vigilants à l'évolution de ce dossier qui a mobilisé (et mobilise toujours) de nombreux habitants de la commune. Cette mobilisation et son impact médiatique ont largement contribué à ce résultat.

Merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont soutenu et en particulier à M. Ian BOURCARD et M. Cédric PERRIN ainsi que Monsieur le Préfet qui sont intervenus afin de débloquer la situation.

Jean-Paul MOUTARLIER



CONSEIL MUNICIPAL du 11 juin 2020

En plus de la constitution des diverses commissions obligatoires et la désignation des représentants de la commune dans divers organismes, le conseil municipal qui s'est réuni le 11 juin 2020 a délibéré de plusieurs autres sujets et en particulier de :

- la liste des travaux forestiers 2020 pour 5 137,88 € TTC,
- Une vente de bois de chênes déracinés pour 1 085,25 €,
- des demandes de subvention (GRAND BELFORT au titre du plan paysage et département au titre des amendes de police),
- des subventions accordées par la Commune : 150 € pour la section UNC de Chèvremont et 100 € au collectif Résistance et Déportation 90.

La délibération la plus importante de ce conseil concernait l'acquisition de l'ensemble immobilier du 1 rue de Fontenelle (anciennement la boulangerie BEGUE).

La Commune s'est portée acquéreur de l'assiette du terrain (16 ares) et de l'ensemble de l'immeuble à l'exception du cabinet médical situé au rez-de-chaussée.

La surface des trois lots (un logement T3, un logement T4 et l'ensemble boulangerie et logement attenant) se monte à 610 m². Le prix négocié avec M. et Mme BEGUE est de 210 000 € hors frais d'acte notarié.

La Commune engage dès à présent les discussions avec les professionnels de santé de Chèvremont afin de travailler à la réalisation d'une maison médicale.

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

Ce conseil municipal, qui a repris ses séances publiques, était principalement consacré à deux dossiers :

Les délibérations à caractère budgétaire :

- les taux d'imposition restent inchangés,
- les principaux investissements adoptés sont les suivants :
 - rénovation de l'école publique (les travaux ont démarré fin juin),
 - la mise aux normes handicap du bâtiment et du parvis de la mairie,
 - les travaux de l'église,
 - la sécurisation du centre village,
 - la sécurisation du Stratégique,
 - l'acquisition de l'ensemble immobilier du 1 rue de Fontenelle.



Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans la commune qui devrait nous permettre de finaliser (enfin) le PLU de la Commune.

Les cartes avantages jeunes seront prises en charge par la Commune (voir encart page 3).

Enfin, le Conseil a souhaité surseoir à statuer sur la proposition de l'**ONF (Office National des Forêts)** de procéder à la **coupe des chênes** de la parcelle n°6, dans l'attente de précisions sur la nécessité de procéder à cette coupe et compte tenu des incertitudes liées à la vente dans un marché perturbé.

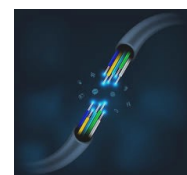
8 200 €

C'est le coût de la réparation de l'abribus situé rue des Floralies qui a été dégradé par un engin agricole. Plusieurs personnes du village ont aperçu et apparemment identifié l'auteur de l'accident mais ne souhaitent pas donner son identité. **Ces réparations sont donc à la charge de la Commune** et non de celle du responsable du sinistre et de son assurance.



DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

La fibre est en cours de déploiement dans la Commune. Pour obtenir plus d'informations sur la situation de votre habitation, vous pouvez vous rendre sur le site : www.reseaux.orange.fr



REPRISE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est toujours en cours.

Le constat final sera dressé en avril 2021.

Nous invitons les familles concernées à se manifester avant cette date.

Le procès-verbal en date du 21 décembre 2017 qui liste les concessions concernées, est affiché sur le panneau de la mairie (rue de l'église).

➤ *Renseignements auprès du secrétariat de mairie*



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est **fermée pour cet été.**

① Un groupe de travail est en cours de constitution afin de la redynamiser.



RAPPEL : MINI-GOLF

Le mini-golf de Chèvremont **est fermé.**





INFO CRÈCHE

À la crèche « des Petits Galants » il nous **reste encore 3 places à temps complet** ainsi que des places en halte garderie et le mercredi en journée. N'hésitez pas à prendre contact avec la direction pour plus d'information au 03.84.21.77.84

☞ **Fermeture estivale : du 27 juillet au 16 août 2020**



CENTRE DE LOISIRS

Les enfants sont accueillis au Centre Culturel pour vivre des moments de détente et de découverte au gré de thématiques et d'histoires originales.

Du mercredi 06/07 au vendredi 31/07
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

avec ou sans repas

① **Nombre d'enfants limité à 30.**

Thème : « LA CROISIÈRE S'AMUSE »

☞ **Contact :** Clara IPPONICH

☎ : 03 84 28 36 18

Email : centreculturel.chevremont@gmail.com

📄 Le bulletin d'inscription et la plaquette d'informations sont disponibles sur le site internet de la commune (www.chevremont.fr) rubrique « vie communale », « culture & loisirs », « centre culturel et centre de loisirs ».



ÉCOLE PUBLIQUE DE CHÈVREMONT

📅 **Jour de la rentrée : mardi 1^{er} septembre 2020**

☎ 03 84 21 35 31

📧 ecole.chevremont@ac-besancon.fr



CENTRE CULTUREL DE CHÈVREMONT

Depuis le 2 juin 2020, les animatrices du centre culturel ont contribué à permettre la reprise de l'école en prenant en charge des groupes d'élèves, et limiter ainsi leur nombre par classe. De la petite section au CM2, elles ont accueilli les enfants sur le temps scolaire. Des animations ont été organisées sur la faune et la flore, le patrimoine, le sport et les arts de la scène. Elles ont également accompagné les enfants dans les devoirs transmis par les maîtresses.



CARTES AVANTAGES JEUNES

Comme l'année passée, la Commune offre la **carte avantages jeunes** aux chevremontois âgés de **12 à 21 ans révolus**.

① **Les jeunes devront se présenter personnellement** en mairie munis de leur pièce d'identité aux permanences dont les dates seront prochainement publiées sur le site internet de la commune www.chevremont.fr et sur le panneau lumineux.

LES BEAUX JOURS ET LE BRUIT RAPPEL DES HORAIRES



Avec les beaux jours, chacun est heureux de profiter de sa terrasse. Il est donc important de limiter les bruits de voisinage et de respecter les règles afin que nous puissions mieux vivre ensemble.

Travaux et chantiers : les nuisances sonores sont interdites entre 20h et 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.

Bricolage et jardinage : les outils bruyants (scies mécaniques, tronçonneuses, tondeuses à gazon) peuvent être utilisés :



- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
- les jours fériés de 10h00 à 12h00,
- les dimanches, ils sont interdits.



Animaux : Article 9 de l'arrêté Préfectoral :



« Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Décret 95-408 du 18 avril 1995 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, arrêté Municipal N°13/2018 du 26 mars 2018 et arrêté Préfectoral N°2015105-0005 du 15 avril 2015.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : reprise de la collecte des gros encombrants

Le service gratuit de la collecte des gros encombrants a repris depuis le **9 juin 2020**.

Le service fonctionne selon les conditions classiques :

- Prise de rendez-vous via le site du GRAND BELFORT www.grandbelfort.fr,
- Les gros encombrants acceptés ne doivent pas dépasser un volume de 2 m³ maximum (exemple : canapé, armoire, bureau, literie, électroménager...),
- Présence obligatoire au rendez-vous, **ne rien sortir sur le domaine public**.

☞ **Pensez aux gestes barrières lors de vos échanges avec les employés du GRAND BELFORT.**





LE CLUB PHOTO DE CHÈVREMONT VOUS INVITE EN SEPTEMBRE

L'atelier photographique de Chèvremont est un lieu d'expression et de rencontre pour les gens de tous âges et tous niveaux, curieux, sensibles, à l'esprit ouvert, désireux d'apprendre et de partager ce qui touche à l'humain. Nous apprenons à regarder l'être humain dans sa vie quotidienne, à améliorer nos compositions pour créer des images fortes, à exprimer une émotion par l'image, à développer notre propre style. Nous étudions plusieurs grands photographes pour enrichir nos connaissances.

• Des sorties ont lieu le samedi, le lundi est consacré à la lecture des photos prises en groupe le samedi ou individuellement à d'autres moments. Le traitement des images se fait généralement le lundi.

Nous exposons nos travaux et participons à des concours nationaux et internationaux.

Nos domaines sont la photo de rue, le reportage et le portrait en lumière naturelle ou artificielle. Nous n'abordons pas du tout les domaines du paysage, de la flore et de la faune, de la macro.

➤ L'atelier fonctionne de **septembre à juin, le lundi de 19h30 à 21h30** au Centre culturel de Chèvremont.

<https://www.facebook.com/atelierphotochevremont>

✉ Plus de renseignements en écrivant à atelierphotochevremont@live.fr ou en me téléphonant au **06 76 33 76 99**

Denis HEITZ



ASSOCIATION « MON VILLAGE »

Agenda des activités à venir :

• **dimanche 6 septembre 2020** : randonnée familiale spéciale découverte de la forêt du Magny



• **samedi 26 septembre 2020** : reprise du championnat de tarot avec repas et remise des prix du championnat 2019-2020

• **vendredi 6 novembre 2020** : assemblée générale ordinaire suivie du pot de l'amitié et d'un repas

• **dimanche 6 décembre 2020** : marché solidaire de la Saint Nicolas

✉ Retrouvez les informations concernant votre association en allant sur le site de la commune www.chevremont.fr / [vie communale](#) / [associations](#) / [association Mon Village](#). Mettre ensuite la page dans vos favoris pour un accès direct.



INFO : CADS — DON DU SANG

Plus que jamais la **collecte du sang s'avère nécessaire**. Rappelons que cette collecte est effectuée par des professionnels de santé et que les gestes barrières ainsi que la plus stricte hygiène sont respectés. Pas de danger de ce côté-là ! Venez nombreux !

➤ La prochaine collecte de sang aura lieu le **samedi 25 juillet 2020 de 09h30 à 12h30** dans la salle communale de Vézelois.

FEUX DE FORÊT : PRÉSERVONS LA FORÊT ET LES ESPACES NATURELS GRÂCE AUX BONS COMPORTEMENTS



Dans toute la France, il est essentiel de respecter certains bons comportements afin d'éviter tout départ de feu, que ce soit en forêt ou près de zones de nature comme les friches, les champs, les bords de route...

• **Pour limiter le risque, il convient d'adopter les bons gestes** : ne faites pas de barbecue et ne jetez pas de mégots aux abords de zones de nature, ne stockez pas de combustibles près des habitations. En cas d'incendie, appelez les pompiers (18) ou les urgences (112 ou le 114 destiné aux sourds et aux malentendants) .

✉ Plus d'informations sur feux-foret.gouv.fr



PAROISSE

⇒ Messe les samedis à 18h30 à Bessoncourt et les dimanches à 10h00 à Danjoutin.

En raison du confinement, les deux églises ont été aménagées pour permettre une distanciation.

Le catéchisme reprendra à la rentrée de septembre.

Les baptêmes, les mariages et funérailles peuvent être célébrés sur demande dans ces deux églises.

Jean-Pierre DULAC **06 80 00 29 06**